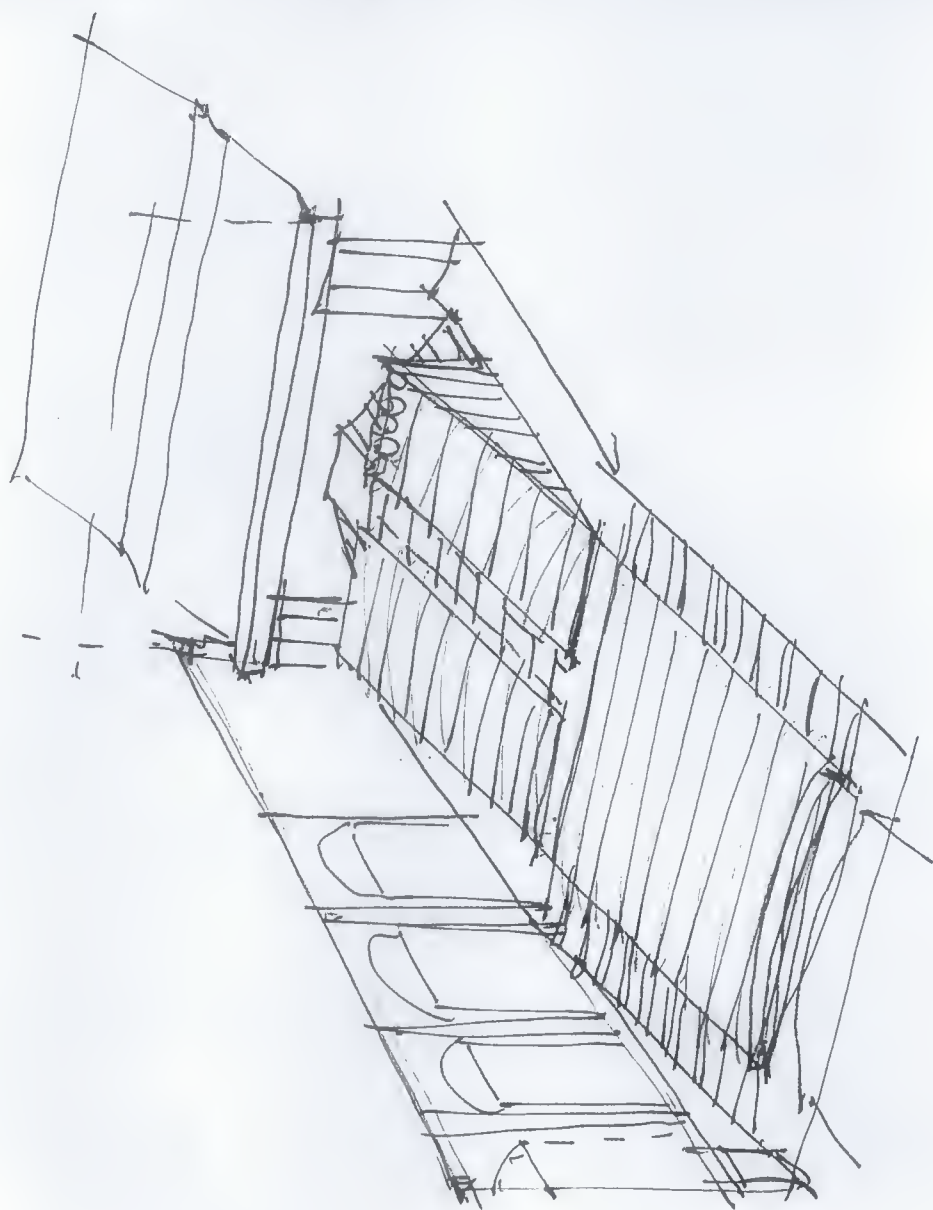


Plan n°	Indice
Ech . 1/100	
08/04/98	
Modifications	
ESQ	
THÉÂTRE DE LA COMMUNE Direction Didier Bezace	
Centre Dramatique National d'Aubervilliers 2, rue Edouard Poisson 93300 Aubervilliers	
Maitre d'ouvrage Ville d'Aubervilliers 31-33 rue de la Commune de Paris 93300 Aubervilliers	
Maitre d'œuvre Gérard FÉRY architecte DPLG Atelier des Célestins 4, quai des Célestins 75004 PARIS Tél . 01 44 78 83 46 Fax . 01 44 78 83 45	
Scénographe Philippe MARIOGE	



Afin de ne pas disperser le budget alloué au projet sur de nombreux postes, la direction du théâtre a décidé de faire porter l'effort sur la Grande salle par deux actions fortes : le déplacement du rideau pare-flammes de la scène et le gradinage de la salle.

LA CAGE DE SCÈNE

La cage de scène de la grande salle est coupée par le rideau pare-flammes entre l'avant-scène et la scène proprement dite. La disposition actuelle pose un problème de sécurité incendie permanent et rend l'exploitation scénographique très difficile, limitant la programmation aux seuls spectacles qui peuvent s'en satisfaire.

LA GRANDE SALLE

La grande salle présente des qualités indéniables, notamment le caractère du décor des parois latérales et la qualité des fauteuils. En revanche, elle présente une disposition générale étroite avec un balcon qui convient bien au cinéma mais qui est trop éloigné pour un usage théâtral :

- forte distance à la scène,
- hauteur excessive du plateau par rapport aux premiers rangs,
- régie trop éloignée,
- implantation des fauteuils en pente continue trop faible, avec une mauvaise visibilité.

Le projet est de remédier à ces défauts sans modifier la structure de la salle en maintenant une bonne utilisation pour le cinéma et en créant des conditions mieux adaptées au théâtre.

L'objectif est de réaliser, dans des conditions économiques raisonnables, une restructuration aboutissant à une situation achevée dans le cadre du programme de travaux actuel. Toutefois, la possibilité de modifier ultérieurement l'organisation des régies reste préservée.

LE BALCON

Le balcon est maintenu tel qu'il est actuellement. Cela permet de conserver la régie cinéma à son emplacement et de disposer de l'ensemble des 146 places situées au balcon, dans des conditions normales de sécurité et de desserte.

Lorsque la salle est utilisée pour le théâtre et que la disposition en profondeur ne convient pas au spectacle, le balcon peut être neutralisé par un simple jeu de rideaux qui referme la partie arrière de la salle au droit du balcon ; des régies mobiles peuvent y être installées.

LE GRADINAGE

La transformation de la salle consiste à installer une structure fixe en gradins sur le plancher de l'orchestre et à y reposer les fauteuils actuels. L'orchestre est constitué de deux parties en gradinage continu. L'accès à la partie avancée est au niveau du hall. Cette disposition permettra ultérieurement l'accessibilité des handicapés. La partie arrière monte en gradins au dessus du niveau ± 0.00 pour rattraper la pente du balcon.

La pente adoptée est de 30%, soit 2 marches par gradin. On observe ce type de disposition dans la plupart des salles de théâtre où la visibilité est bonne.

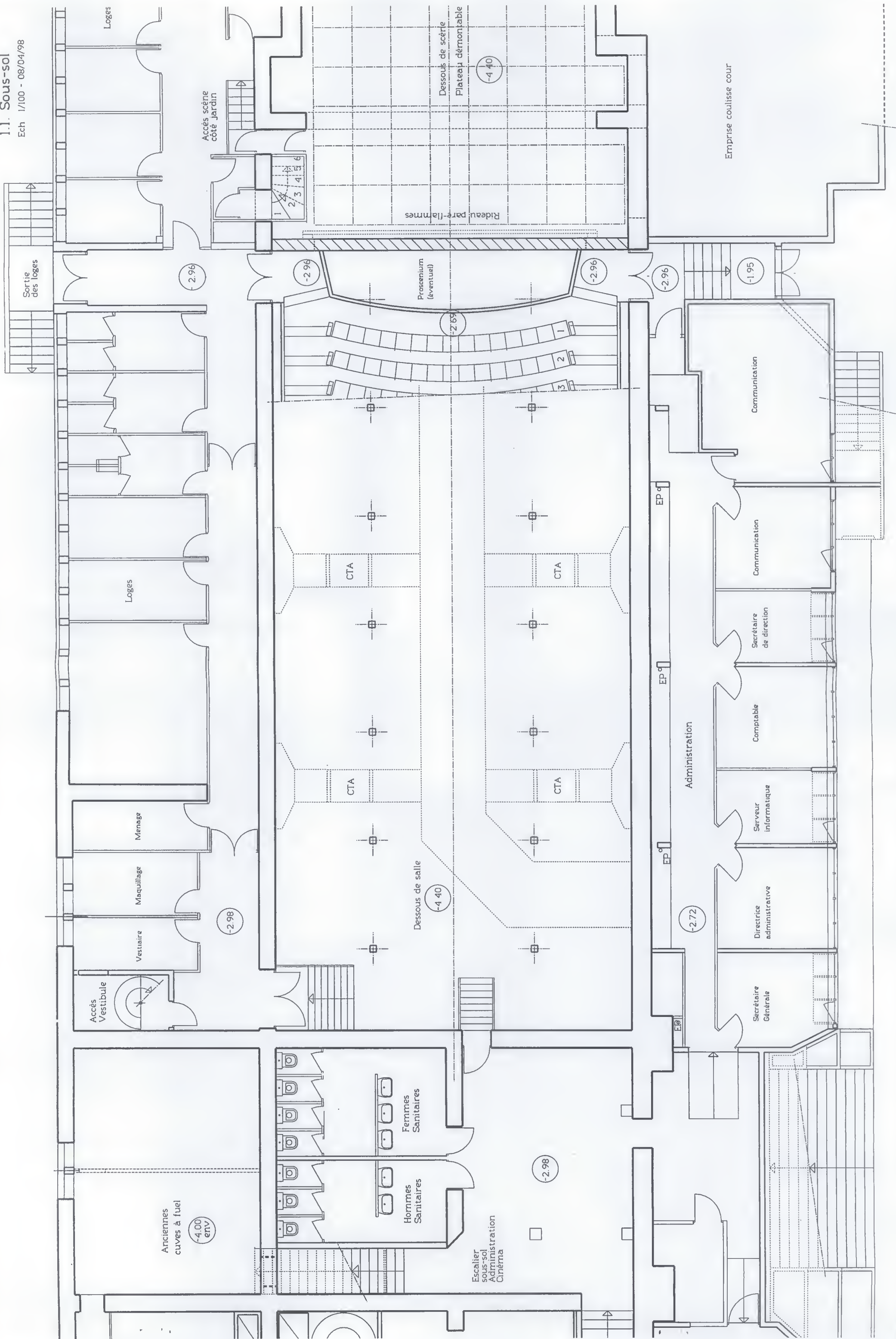
LA JAUGE

La jauge d'origine de la grande salle est de 514 places, dont 368 à l'orchestre et 146 au balcon. Elle a été diminuée par la cloison mobile destinée à réduire l'effet de profondeur et par la dépose des deux premiers rangs situés trop bas par rapport au plateau. Elle est actuellement de 238 places à l'orchestre.

La jauge obtenue dans le projet est de 282 places à l'orchestre et 146 au balcon, soit 428 places au total.

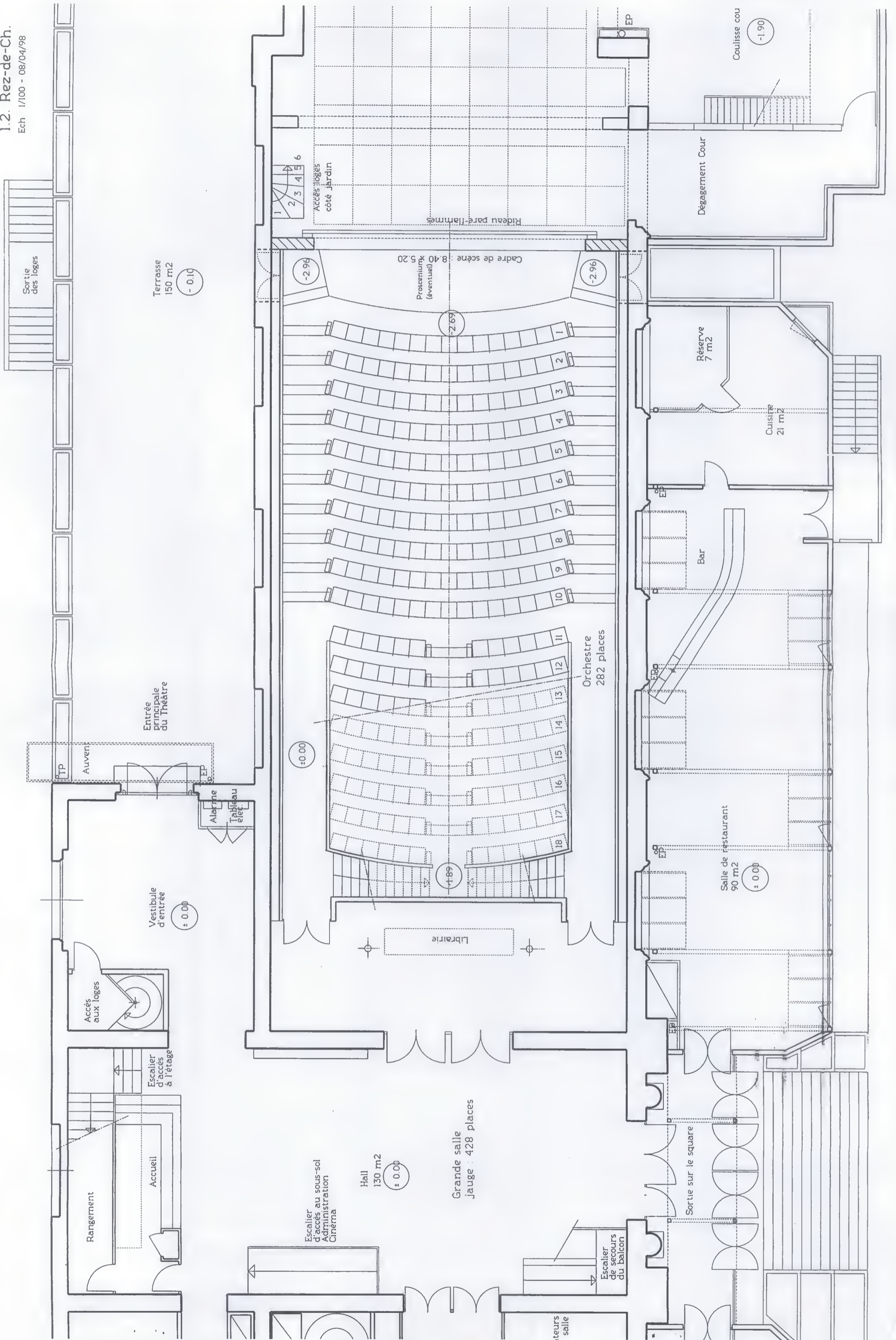
1.1. Sous-sol

Ech 1/100 - 08/04/98



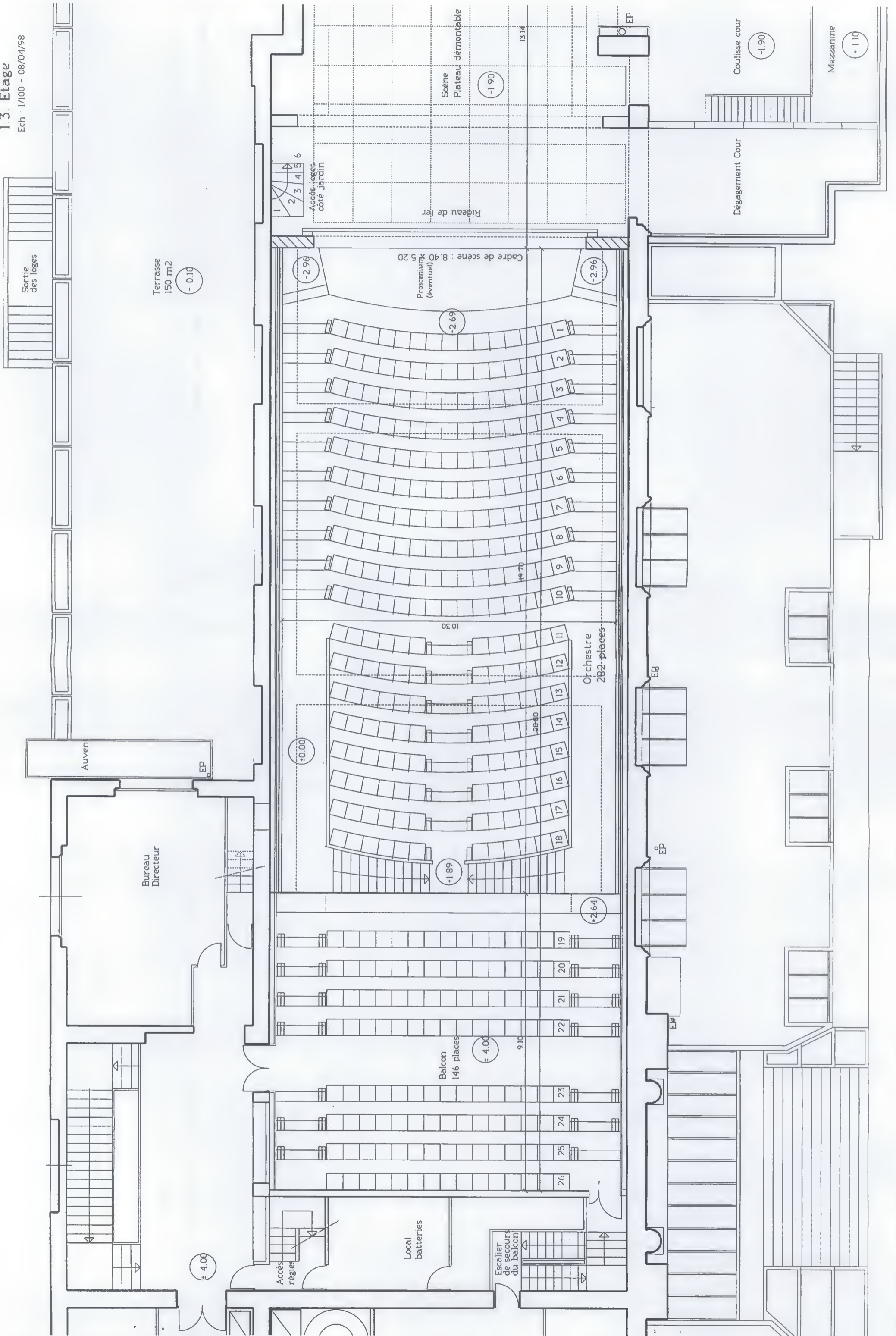
1.2. Rez-de-Ch.

Ech 1/100 - 08/04/98



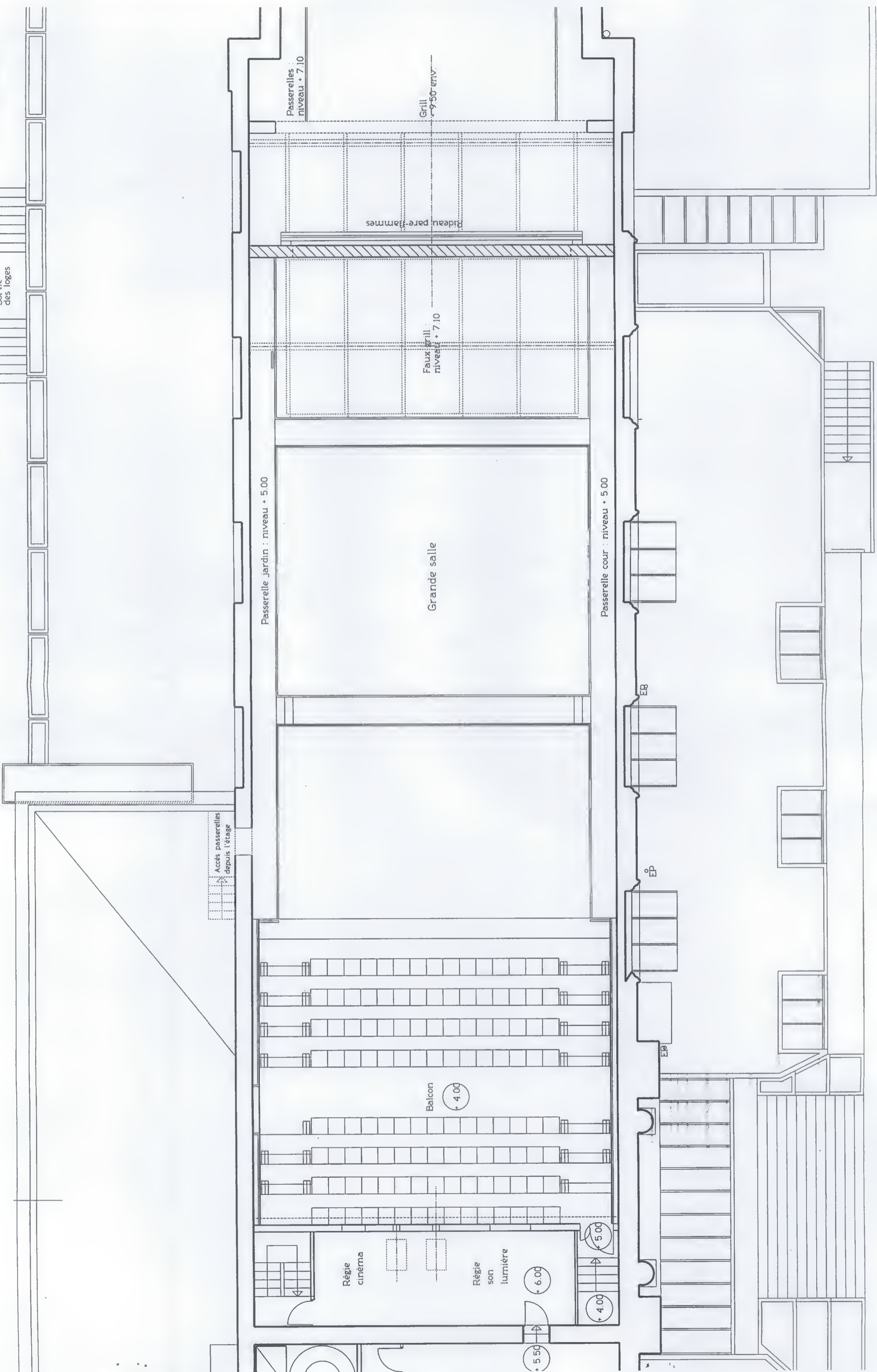
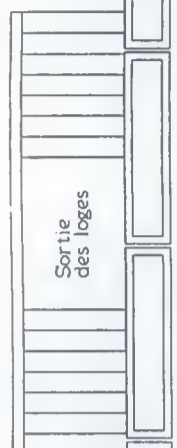
1.3. Etage

Ech : 1/100 - 08/04/98



1.4. Passerelles

Ech : 1/100 - 08/04/98



1.5. Coupe

Ech : 1/100 - 08/04/98

